

Grève des sapeurs-pompiers

ques de ce genre. Ils ne se contenteront pas d'écouter des blandices. La situation va provoquer tout le mouvement syndical. On ne saurait parler de situation favorable. Nous ne pouvons nous permettre de désunir la Fonction publique en payant des fonctionnaires d'une région mieux que ceux d'une autre.

Dans une lettre en date du 25 septembre 1973, le président du Conseil du Trésor calculait le coût d'un traitement égal pour tous les fonctionnaires de tout le pays. Il déclarait en partie ce qui suit:

Pour payer selon une échelle nationale les fonctionnaires fédéraux dont le traitement correspond à une échelle locale ou régionale, il en coûterait environ 54 millions de dollars selon une évaluation. Ce chiffre ne représente que la hausse de l'échelle de traitement et non les frais indirects comme les avantages sociaux.

Je dis à l'honorable et vénérable président du Conseil du Trésor: Et puis après? Je sais que cette somme n'est pas de la petite bière, ni les 750 millions de dollars que le gouvernement a inscrits au budget pour payer les conseillers de l'extérieur au cours de la présente année financière. Je sais que le président du Conseil du Trésor ne pourra peut-être pas s'engager à éliminer tout d'un coup les disparités régionales en matière de traitements. Pourtant, le temps est sûrement venu de s'engager fermement à éliminer ces disparités.

Le ministre des Transports a la compétence, les antécédents et les connaissances voulues en matière de syndicalisme pour présenter de nouvelles politiques pour son ministère, comme il l'a promis, et il y travaille actuellement. Lui, et quelques-uns de ses collègues les plus éclairés, comme le député de Verdun (M. Mackasey) et, je suppose, le ministre du Travail (M. Munro), devraient prendre l'initiative de chercher à convaincre le président du Conseil du Trésor (M. Drury) et certains collègues, qui adoptent une attitude réactionnaire envers les disparités régionales entre les salaires, qu'il est temps de s'engager à mettre fin à cette politique car, en tant qu'ancien ministre de l'Expansion économique régionale, il doit sûrement se rendre compte du paradoxe inhérent à la situation, qu'ont déjà relevé quelques-uns de mes amis, soit que d'une part on dépense des centaines de millions de dollars pour accroître les possibilités économiques régionales au pays, alors que d'autre part on accepte le principe selon lequel on continue de verser des salaires inférieurs à des travailleurs qui, dans bien des cas, vivent dans des régions où non seulement les salaires sont moins élevés mais où le coût de la vie est plus élevé que dans les régions plus prospères du Canada.

● (2210)

Le ministre des Transports (M. Marchand) ne souscrit pas réellement à cette philosophie. Il est absurde de permettre qu'une telle situation persiste. Le président du Conseil du Trésor s'est prononcé en termes non équivoques à ce sujet. Comme en fait foi la page 7121 du hansard de l'automne dernier, son secrétaire parlementaire, le député de Saint-Boniface (M. Guay) l'a énoncé de la façon suivante:

Comme l'a dit en maintes occasions le président du Conseil du Trésor (M. Drury), le gouvernement se doit de payer des taux équitables et compétitifs par rapport à ceux qui sont payés hors de la Fonction publique pour des emplois identiques.

[M. MacKay.]

Il renie sa promesse, car cette opinion ne s'applique certes pas aux pompiers de Vancouver. Elle ne s'applique pas non plus aux infirmières qui relèvent du gouvernement fédéral, même si l'Institut professionnel de la Fonction publique a cherché, mais en vain, à obtenir des taux plus équitables. Les perturbations qui se produisent au ministère des Affaires des anciens combattants ont causé beaucoup de soucis à bien des députés et surtout aux anciens combattants qui en ont souffert.

La situation est très nette. Tout comme elle porte atteinte dans le cas actuel au ministre des Transports, comme elle a porté atteinte dernièrement au ministre des Affaires des anciens combattants (M. MacDonald), elle continuera d'être une épine dans le flanc d'autres ministres.

J'exhorte donc encore une fois le ministre des Transports non seulement à présenter une politique permettant de dissiper les difficultés actuelles mais à essayer de convaincre le président du Conseil du Trésor de prendre une attitude plus éclairée à l'égard des taux régionaux pour les fonctionnaires.

M. Allan B. McKinnon (Victoria): Monsieur l'Orateur, encore une fois le transport aérien en Colombie-Britannique a été paralysé cette semaine par une grève illégale. Seuls de petits hydravions peuvent voyager entre l'île de Vancouver et la terre ferme. Pour ceux parmi nous qui viennent de cette île, la terre ferme semble isolée. Telle pourrait être la manchette dans le *Daily Colonist* de demain si ce journal n'était pas lui aussi paralysé par une grève.

Je ne suis pas prêt à faire porter tout le blâme des désordres industriels du Canada à la stupidité ou à l'entêtement des employeurs ou des employés. Les principaux facteurs des différends ouvriers canadiens dont le nombre croît rapidement me semblent être en premier lieu une augmentation considérable des exigences de la population attribuable pour une bonne part à une publicité améliorée, à l'inflation et au fonctionnement des media—on parle parfois de psychose de l'inflation—et, deuxièmement, au manque d'initiative et de compétence des dirigeants. Le gouvernement ne montre aucune confiance dans ses propres mesures. Il adopte des lois mais il n'a pas la capacité ni la volonté de s'assurer de leur respect. Nous en avons particulièrement la preuve lorsque les conditions de travail au sein de la Fonction publique font l'objet de différends. Le gouvernement rend des décrets. On n'en tient pas compte. Le gouvernement menace. On hausse les épaules. Le gouvernement se comporte comme l'écolier pusillanime qui trace des lignes dans le sable en mettant un rival au défi de marcher sur elles, ce que s'empresse de faire celui-ci. On a ici une grève illégale et un refus par la suite d'obéir à une injonction de la cour. Le ministre nous a épâtés avec son histoire de loi inflexible, mais il est l'homme capable de changer cela.

Qui a mis nos relations industrielles dans ce piteux état? Il n'y a pas si longtemps le mouvement ouvrier s'employait à améliorer le sort de tous les travailleurs, hommes et femmes. Il semble que graduellement on en soit venu à la règle du sauve-qui-peut afin d'assurer sa supériorité sur des plus petits que soi. La soif de justice sociale semble maintenant être devenue la soif de revanche sociale. Chacun fait la guerre à son voisin.